



Ville de Draguignan



Compte Rendu de la réunion **Du 14 mai 2024**

En présence de Gregory Loew, 2° adjoint en charge des travaux et aménagement des lieux de vie, Jean Pierre Souza, conseiller municipal en charge de la prévention des risques naturels, adjoint de quartier, Richard Devilette, conseiller municipal en charge des relations avec les Conseils de Quartier et Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie

Risques inondations et ruissellements

Le phénomène de ruissellement est récurrent sur l'agglomération dracénoise dû à la configuration topographique du terrain, les différents thalwegs convergeant vers la ville.

Des aménagements ont déjà été réalisés, ou sont en cours de réalisation, d'autres devraient voir le jour à moyen terme.

Chemin Victor Le Goff :

Le Chemin Victor le Goff est régulièrement inondé et le refus de l'autorité militaire de recevoir les eaux venant de la route départementale oblige de trouver des solutions alternatives. La création d'un bassin d'infiltration en lieu et place de la maison rachetée grâce au fonds Barnier est une première étape, puis, le passage du réseau de chaleur pourrait également permettre, sous réserve d'une étude de faisabilité, la création d'une canalisation ramenant les eaux pluviales vers le bassin de rétention de Sainte Barbe.

En attendant, un système d'alerte « crue » devrait être installé, relié au PC de crise pour prévenir les résidents du risque d'inondation. Inscription sur la télé-alerte par le biais du site de la ville.

Procédure d'inscription : site Ville de Draguignan/Menu / Habitat / Prévention des risques inondation (bas de page) / Alerte risques majeurs Inscription (bas de page)

L'aménagement de l'accès au chemin sur la partie communale n'ayant pas de caractère public, n'est pas une obligation. Après demande du Conseil de

Quartier, la fiche de suivi devrait être relancée afin de trouver un compromis pour résoudre ce problème.

Bassins de rétention :

Le quartier Ste Barbe va être réaménagé en trois parties, la première dans la zone Ouest avec la réalisation d'une zone d'activité (encore à définir), la deuxième dans la zone centre avec la création de deux bassins de rétention, potentiellement aménageables pour des activités sportives ou de loisirs, et la troisième dans la zone Est réservée à une aire de loisirs.

Le bassin Poisson, quant à lui, malgré quelques avancées est de nouveau bloqué, les dernières études géotechniques ne pouvant être réalisées faute d'autorisation d'accès au terrain.

Travaux de la Nartuby :

Les travaux de prévention des risques d'inondation sur le cours de la Nartuby avancent normalement, le lit de la rivière sera abaissé et élargi, passant d'une largeur moyenne de 16 m à 26 m pour permettre un débit de 180 m³/sec. Les nouvelles passerelles Carrefour et Cash Piscine sont terminées, les prochains travaux concernent la passerelle du rond-point de la zone commerciale, qui sera reconstruite, la sortie du parking Carrefour s'effectuera alors, le temps des travaux, par l'ancienne passerelle d'entrée, qui sera démontée par la suite.

Un barrage écrêteur de crue sera réalisé en bas de Trans en Provence pour compenser l'impact des travaux en amont (augmentation du débit et vitesse d'écoulement).

M. Jean Pierre Souza rappelle également les **Obligations Légales de Débroussailler** pour les feux de forêts. Des contrôles aléatoires vont être faits sur la ville au mois de juin par l'ONF sur demande du préfet du Var.

A bon entendeur...

Pôle de Transition Environnemental (PTE)

Compte rendu de la réunion qui a eu lieu dans les locaux de DPVA le 29 avril 2024 à la demande du groupe de travail PTE du Conseil de Quartier EST et en présence de Mr Jérôme Brelurut Directeur de la prévention et de la valorisation des déchets à DPVa et de Mme Véronique Morsetti DGA, en charge de l'environnement à DPVa.

Au préalable, il est important de rappeler que le rôle du Conseil de Quartier n'est pas de prendre des positions influencées par des pressions politiques ou par certaines associations mais d'œuvrer pour le bien-être de la population, de la protection de l'environnement et permettre un relais d'informations objectives (montantes ou descendantes). Néanmoins, cela n'écarte pas dans certains cas une posture ferme quand il s'agit de sécurité et/ou de santé publique notamment.

Rappels :

Besoin initial : diminuer nos ordures ménagères par deux (Enfouissement au vallon des Pins à Bagnols en forêt 17 000 t - volume des déchets actuels 33 000t)

Investissement :

Le projet initial prévu par le bureau d'études de 70 M€ a été revu à la hausse et passe à 130,5 M€ pour répondre aux demandes d'un projet plus ambitieux avec un redimensionnement du réseau qui passe de 5km à 13km et de la chaudière qui devrait fournir 23 GW/h pour la production de chaleur et 26 GW/h pour la production électrique.

L'emprunt est totalement à la charge de la SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique), le coût pour DPVa est de 200 k€ (apport au capital) et de 2,640 M€ d'acquisition du terrain et de la bâtisse de Léouve. Les subventions attendues pourraient s'élever à 30 M€. Notons cependant que c'est la collectivité qui au final garantit l'emprunt et paiera le remboursement du crédit, intégré dans le prix de revient à la tonne facturée à DPVa.

Fonctionnement :

Les coûts de fonctionnement ont été négociés avec PAPREC pour une durée de 25 ans et pour un montant ciblé à 175 € la tonne mais plafonné à un maximum à facturer de 223 € la tonne. Ce coût ciblé à la tonne, qui peut varier, tient compte des recettes engendrées par le PTE (électricité et chauffage). C'est d'ailleurs cet objectif fixé de maîtrise du coup final à la tonne qui a justement conduit au dimensionnement des équipements pour qu'il soit rentable, vertueux mais également pour ne pas être dépendant des structures ou prestataires extérieurs dont les prix pourraient aller bien au-delà...

A titre indicatif, le prix actuel pratiqué pour le traitement des déchets envoyés vers Nice (alternative au PTE) est déjà de 230 € la tonne, révisable annuellement.

Traitement et besoins en Combustible Solide de Récupération :

Les besoins en CSR nécessaires au fonctionnement notamment du réseau de chaleur sont estimés à 44 000 T/an, le traitement des déchets de la Dracénie au PTE, devrait en fournir 20 000 T/an, le complément pourrait venir

principalement des déchets des entreprises et collectivités traités au centre de tri de la zone des Ferrières du Muy (PIZZORNO).

La production de CSR sur le site du PTE est directement liée au tri des déchets par les particuliers, les efforts sont à poursuivre pour dépendre le moins possible des CSR de l'extérieur.

Autres points abordés :

- Chaudière de secours : Une chaudière fonctionnant au gaz devrait être installée sur le site des Ecoles Militaires en tout début de démarrage des travaux (besoin de remplacement des chaudières existantes par ailleurs).
- Risque routier : L'accès routier au site par un « tourne à gauche » sur la RD 54 pose le problème de la sécurité, le trafic prévu serait de 34 rotations par jour. Même si ce trafic ne paraît pas très important, cette problématique pointée par les membres du groupe de travail PTE du CQ semble être prise au sérieux par les élus. Des solutions sont à l'étude, à priori, pour résorber ce point noir, du moins nous l'espérons et resterons vigilant sur point important.
- Bilan carbone : Les études montrent que le bilan des gaz à effet de serre serait en diminution d'environ 4000 T CO₂ eq/an en grande partie du fait du remplacement des chaudières existantes (34 établissements identifiés dont 24 publics et dont 20 % sont encore au fioul) et de la diminution des rotations des véhicules (- 130 000km/an)

Planning de mise en place :

Fin 2024 :	fin des études d'impact
Début 2025 :	enquêtes publiques dont modification du PLU
En 2025 :	première séquence de travaux du réseau de chaleur sur le quartier Est et mise en place de la chaudière à gaz de secours sur les écoles militaires
2026-2028 :	réalisation travaux du site.

Conclusion : au regard de cette présentation les points d'attention et de travail à prévoir :

Rester vigilant sur le maintien et développement du tri pour qu'il ne soit pas nécessaire d'augmenter l'apport de déchets, hors Dracénie, afin d'assurer le fonctionnement nominal de la chaudière.

Veiller que les conditions de sécurité et de protection de la santé qui étaient un préalable à la réalisation du projet, soient bien intégrées avec un « contrôle » citoyen possible.

Travailler en amont du démarrage du projet pour que l'ensemble des élus se mobilise afin que le département prenne en compte la réalisation du rond-point au niveau du camp de la Vaugine qui permettrait un accès plus sécurisé au site.

Continuer à suivre le projet et s'organiser avec DPVa pour visiter le site de Valence correspondant plus au projet de Draguignan que le site d'Albi afin de mieux appréhender la pertinence du PTE prévu, les conséquences et les améliorations possibles du projet sur notre territoire.

Positionner le CQ Est dans le comité de pilotage citoyen que doit définir réglementairement le préfet pour ce type d'installation.

Intégrer le groupe de travail du CQ au suivi des travaux qui débuteront en 2025 sur le boulevard de la Grande Armée et faire en sorte que les problématiques d'évacuation des eaux pluviales y soient intégrées.

Enfin, veiller à ce que l'information sur le projet PTE et les enjeux environnementaux soient bien diffusés au niveau de la population dracénoise, notamment par l'intermédiaire des différents Conseils de Quartier et de leurs contacts.

Avancée de la fibre

Des travaux de création de tranchées et de pose sur 1500m de conduites et de pose de 3 chambres Télécom sont en cours de réalisation Chemin des Faïsses et Chemin de la Vallée de Gandy à compter du 13/05/2024 jusqu'au 12/06/2024.

Des restrictions de circulation pourront survenir pendant cette période.

Déchets verts

Prochaine collecte samedi 15 juin sur le site de La Foux (horaires d'été de 8h00 à 11h00)

Prochaine réunion le mardi 25 juin